



# Matinée de rencontre entre porteurs du projet "amélioration du climat scolaire et de prévention du harcèlement à l'école" dans les écoles secondaires

19 MARS 2015

## MATINÉE EN 2 TEMPS

**1- Echanges entre professionnels sur les projets au secondaire et les difficultés rencontrées**

**2- Echanges avec l'Université de Mons sur les leviers des difficultés et sur les nouvelles pistes du projet**

# LES ETAPES DU PROJET

# Les étapes du projet

Evaluer

Sensibiliser  
tous les  
partenaires

Adapter le  
projet à l'école  
et à son climat  
scolaire

Communiquer  
vers les parents  
et les élèves

Aménager les  
cours et réaliser  
le règlement  
Le faire  
appliquer

Mettre en place :

- des espaces de paroles régulés collectifs pour les élèves
- Le suivi individuel harcelé et harceleur
- Des espaces de paroles pour les professionnels : les interventions



**PISTES DEGAGEES**

# 1- La démarche

## Commencer en début d'année scolaire



L'année scolaire comprend plusieurs étapes de dynamique de groupe. Au mois de septembre c'est l'euphorie communautaire, « tout le monde est heureux de se retrouver » c'est le bon moment pour installer un nouveau projet avant que les problématiques ne se cristallisent.

C'est aussi le moment d'informer les parents du projet.

Le projet a du sens au mois de mars également mais servira surtout à gérer les crises.

## Contextualiser le projet

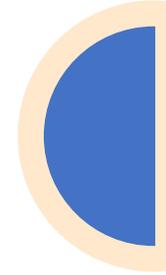


Chaque école a son histoire, son identité, son style.

Il est important d'en tenir compte dans la mise en place du projet et de le respecter pour rester cohérent.

Certaines mesures fonctionneront dans une école et pas du tout dans une autre.

## Partir du ROI



Examiner les règles et les sanctions prévues dans l'école :

Qu'est-ce qu'on fait quand ?

Ne pas le retravailler mais voir si tout est clair

Eclaircir ce qui ne l'est pas.

# 2- Aménagement des cours de récréation

## Particularité du secondaire



Pour qui ?

Le système de zones séparées : courir, courir avec un ballon, zone calme peut encore avoir du sens pour le 1<sup>er</sup> degré (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> secondaires)

Cela dépend de l'école, des élèves.

Identifier la pertinence lors du diagnostic.



Régulation des espaces récréatifs

A partir de la 3<sup>ème</sup> on parle plutôt de régulation des espaces récréatifs

Pendant le diagnostic, faire le bilan avec l'équipe éducative et les élèves des « endroits » à risque.

Réfléchir à des aménagements en conséquence



Les cours partagées primaires et secondaires

Réfléchir aux aménagements nécessaires pour les deux publics.

## 2- Aménagement des cours de récréation : les règles et les sanctions



Des règles pas des normes

S'assurer que le règlement comprend bien des règles et non des normes. Il faut des règles précises avec des sanctions décidées à l'avance.

### Norme :

- principe auquel se réfère tout jugement de valeur morale.
- varie en fonction des groupes au sein desquels elle se manifeste.

### Règle :

- explicite et précise.
- varie en fonction des lieux dans lesquels elle est d'application.
- associée à une sanction.



Les jeunes et les règles

La participation des élèves à l'aménagement est souhaitée.

Cependant, il faut savoir que lorsque qu'un élève propose une règle, il réfléchit également à comment la braver. Il choisira des règles floues, plus proche de la norme pour pouvoir la renégocier par la suite.



Les bancs de réflexion

Même au secondaire, le banc de réflexion peut être une sanction.

L'élève qui a transgressé la règle, doit rejoindre le banc pour une période de temps définie.

L'adulte marque que la règle n'a pas été suivie par cette sanction.

## 2- Aménagement des cours de récréation : les règles et sanctions : trucs & astuces



Instaurer des rangs

*Les rangs permettent de signifier un changement de statut : l'adolescent devient l'élève et le professeur prend sa place de "maître de classe".*



Ne pas hésiter à modifier le système

*Les classes de secondaires sont des lieux de « frictions ». Inversez la donne avec les profs qui ont leur classe et les élèves qui bougent de classe en classe. Question de marquage de territoire.*



Adapter les règles aux habitudes

*Par exemple, définir les espaces où l'on peut boire (du coca, de l'eau..) et où l'on ne peut pas.*



Soigner la zone « verte »

*Même pour les grands, des espaces « zone verte », espace de calme et de convivialité peuvent être définis dans l'école.*

# 3- Les espaces de paroles régulés

## 5 Règles pour des espaces de parole régulés

### Espaces de paroles et espaces de paroles régulés

Dans chaque école, il peut co-exister de nombreux espaces de paroles pour les élèves.

Chacun à ses propres objectifs. Il est important de les définir :

- diminuer le harcèlement ?
- développer l'estime de soi ?
- prendre une décision pour un projet d'école ?



Ne pas mélanger les espaces de paroles

Chaque espace de parole a son utilité.

Pour diminuer le harcèlement c'est l'espace de parole régulé qui est mis en place.

Mélanger les espaces de paroles peut avoir un effet délétère pour l'élève harcelé. En renforçant par exemple le harceleur.

Délimiter dans un temps précis l'espace de parole régulé.

**1- Toute émotion peut se dire et ne peut être contredite.**

- Les autres élèves ne peuvent pas la contester.
- L'enseignant peut lui aussi exprimer son émotion par rapport à une situation.

**2- L'adulte donne la parole en garantissant à l'élève qu'il pourra parler jusqu'au bout de ce qu'il a à dire sans risquer d'être interrompu.**

Ce cadre permet à l'élève harcelé de s'exprimer, même s'il a moins d'aisance que d'autres.

**3- Les élèves ne nomment pas, ne désignent pas et n'accusent pas.**

La parole ne met pas en danger car l'élève en cause n'est pas nommé. Il est conscientisé sur la portée de ses actes et peut proposer une réparation.

**4- L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution.**

C'est le groupe qui est garant de la mise en application des solutions.

**5- L'enseignant assure de la permanence et de la récurrence de l'espace de parole**

L'enseignant garantit que la problématique et sa solution seront remis sur la table lors de la prochaine séance.

# Et pour le cyberharcèlement ?

## C'est quoi ?



Prolongement du harcèlement sur Internet par l'intermédiaire des réseaux sociaux.

Caisse de résonance qui amplifie les effets du harcèlement car le web dispose d'un potentiel de "spectateurs" plus vaste que dans le cadre scolaire.

## Où le traiter ?



A l'école, lors des espaces de paroles régulés avec les solutions trouvées en groupe par les élèves.

Dans le cyberspace, à partir des solutions collectives.

## Le débuzz



Comme pour le harcèlement « en classe » le rôle des "spectateurs est essentiel".

Ce sont les "spectateurs" qui doivent désamorcer le "buzz" harcèlement sur Internet en activant le "debuzz",

par exemple :

- en demandant aux auteurs d'arrêter leurs commentaires négatifs,
- en postant un commentaire positif sur la personne

# 4- Soutien à l'élève harcelé

## Obligation de résultat

Quand il y a harcèlement avéré, il y a obligation de résultat de la part de l'école.

L'école s'engage à ce que le harcèlement cesse.

## Moyens de la direction

La direction dispose de trois moyens de pression :

- juridique : l'enseignant est responsable civilement d'un dommage sur un élève. Il s'agit d'un défaut de surveillance. S'il refuse de mettre en place un dispositif existant pour limiter le harcèlement, il est responsable.
- pédagogique : le harcèlement remet en question la qualité de l'enseignement.
- parental : pression exercée par les parents de l'élève harcelé

## Soutien des enseignants

L'ensemble de l'équipe éducative peut avoir du pouvoir sur une situation de harcèlement en décidant ensemble et en cohérence d'une marche à suivre tant que la situation persiste.

Par exemple, choisir l'émoticône « colère » lors des espaces de paroles régulés face à une situation qui persiste, refuser de répondre aux questions des élèves tant que cela continue.

## Suivi de l'élève harcelé

Par le PMS ou autre acteur habilité

Le suivi individuel va se pencher sur la reconstruction des habilités, des compétences psychosociales de l'élève

# 5- Outil de suivi de l'élève harceleur : le conseil de discipline



## Intérêt

Les conseils de disciplines sont des espaces existants qui permettent de gérer les problématiques de harcèlement en individuel.

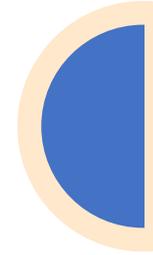
Ce dispositif permet de soulager les espaces de paroles régulés.



## Motifs de son usage

L'élève y est convoqué pour les raisons suivantes :

- absence scolaire,
- atteinte à l'intégrité physique,
- racisme et autre discrimination,
- menace d'une structure de l'école,
- l'enseignant sent un manque de considération.



## Ses acteurs

La direction, un représentant de l'équipe éducative, l'élève et un enseignant « avocat » de l'élève et désigné par l'élève s'y retrouve.

# 6- Les intervisions pour les professionnels



## Outil d'évaluation

Les espaces de paroles pour les professionnels permettent à chacun de déposer les difficultés dans la mise en place du projet et de trouver ensemble des ajustements, des solutions.

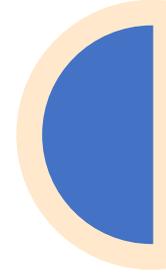
Les intervisions permettent de gérer les problématiques qui dépassent l'unité « classe » (ex : une classe embête une autre classe).



## Outil de prévention et de réflexion

Les intervisions :

- permettent des rencontres et échanges sur les questions de violence et climat scolaire à l'école.
- développent une solidarité entre les profs autour des situations difficiles à gérer.



## Qui les régle ?

Les intervisions entre professionnels sur le projet peuvent être animées, régulées par différents acteurs :

- La direction,
- Un tiers (PMS/PSE, AMO, médiateur scolaire, équipe mobile,...)